

Signalement direct au Procureur de la République

Ce document engage votre responsabilité.

Il doit être correctement renseigné pour éclairer la décision des autorités judiciaires.

Il comportera obligatoirement vos coordonnées professionnelles précises, la date, le lieu et votre signature.

Le signalement est un document confidentiel que vous adresserez uniquement aux trois destinataires suivants :

1. Le tribunal judiciaire de Lorient ou de Vannes selon l'adresse de la famille à Vannes ou à Lorient (cf carte juridiction TJ)
2. La Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)
3. Le service social en faveur des élèves (SSFE) de la Direction des services départementaux de l'Education nationale

Avant l'envoi d'un signalement, vous pouvez joindre pour un conseil technique :

- pour les établissements publics du 2nd degré : Chanbopha LY, conseillère technique de service social, référente du dossier de la protection de l'enfance de la DSDEN au secrétariat au 02 97 01 86 76 ou la conseillère technique adjointe au 02 97 01 86 65
- pour les écoles publiques : l'IN de circonscription puis si nécessaire les conseillères techniques du SSFE
- pour les écoles privées et établissements privés du 2nd degré : contacter le chargé de mission ou le psychologue du secteur de l'établissement.

	Courriel
TJ Vannes	perm-pr.tj-vannes@justice.fr
TJ Lorient	perm-pr.tj-lorient @justice.fr
CRIP – Cellule de recueil des informations préoccupantes	infos.preoccupantes@morbihan.fr
Service social en faveur des élèves (SSFE) Direction des services départementaux de l'Education nationale	ce.servsoc56@ac-rennes.fr

Les coordonnées de l'école, de l'établissement scolaire (adresse et numéro de téléphone) :

.....

Responsable de l'établissement et coordonnées (adresse et téléphone professionnel)

.....

.....

L'auteur du signalement direct au procureur de la république (nom, prénom, qualité) :

.....

.....

.....

La nature des faits constatés, observés ou rapportés :

La description doit être aussi précise que possible.

Elle doit rester factuelle, ne comporter aucun jugement, ni parti pris.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signalement direct au
Procureur de la République

Nom et adresse professionnelle du signalant :

.....

Numéro(s) de téléphone où le signalant est joignable :

A le.....

Signature du signalant et cachet de l'établissement scolaire